Etapes et conditions de mise en service de l'usine : le calendrier du projet

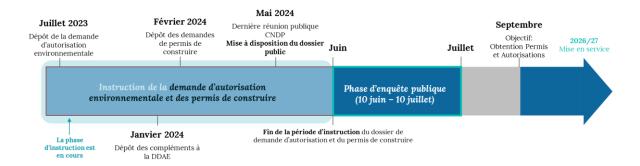
De l'usine de recyclage moléculaire des plastiques d'Eastman

1. Point de situation sur le projet d'usine d'Eastman en Normandie aujourd'hui

Le projet d'usine d'Eastman en Normandie avance normalement.

Eastman a déposé la première partie de son dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) conjointement avec C.E.N (Veolia) le 31 juillet dernier 2023. L'instruction du dossier par les services de l'Etat a donné lieu à plusieurs questions auxquelles Eastman a répondu. Les compléments à la DDAE ont été déposés le 25 janvier 2024. Cette période d'instruction est normale pour un projet aussi complexe et de cette envergure. Nous avons pleine confiance que nos équipes pourront répondre à l'ensemble des questions posées par les services de l'Etat, et que la démarche d'autorisation environnementale sera menée à bien.

Cette phase d'instruction précède **l'enquête publique**, qui devrait débuter en juin 2024 et durer 1 mois.



2. Dépôt de la demande de permis de construire

Eastman a déposé les demandes de permis de construire à la mi-février conjointement avec Veolia. Cette demande est séquencée en trois phases pour permettre de démarrer les travaux de remblaiement d'ici septembre 2024.

- Un permis d'aménagement comprenant l'élévation du terrain et l'infrastructure routière ;
- Un permis de construire des bâtiments industriels ;
- Un permis de construire des bâtiments administratifs ;
- Un permis de construire spécifique pour les installations de Veolia.

3. Activités sur le terrain préalables aux travaux

Les travaux de construction de l'usine n'ont pas encore commencé sur la parcelle. Du 28 août au 20 octobre 2023, l'INRAP (l'Institut National de recherches archéologiques préventives) et la DRAC ont conduit des analyses pour étudier la composition des sols, ce qui a permis dans le même temps d'élaborer un diagnostic archéologique du terrain. L'objectif était d'identifier le potentiel archéologique de la parcelle, et d'établir la position de l'ancien lit de la Seine. Ce diagnostic a été réalisé sur 10% de la surface du terrain, soit environ 4 hectares. Au total, 245 carottages (prélèvements d'échantillons de sous-sol) de 30 à 50 mètres de profondeur ont été réalisés et environ 150 carottes analysées pour identifier la composition des sols et, par cette occasion, l'historique de la vallée. Le rapport de l'INRAP sera ensuite remis au préfet, dans le cadre de l'évaluation de l'octroi du permis de construire à Eastman.

Des analyses de la pollution pyrotechnique ont également été menées, pour recenser les activités et faits de guerre sur le terrain entre 1870 et la libération de 1944.

Aucune trace de vestiges archéologiques ou de pollution pyrotechniques n'ont été identifiées.

4. Division en deux phases du projet

Afin de pouvoir à terme recycler une quantité supérieure de déchets plastiques, Eastman a fait le choix de séquencer son investissement en deux phases.

La première phase, pour laquelle un investissement de plus d'1 milliard d'euros est prévu, permettra de produire plus de 100kt de polyester recyclé, à partir de plus de 100kt de déchets plastiques riches en polyester entrant dans l'usine. Cette première phase devrait être opérationnelle d'ici 2027/2028.

Dans un deuxième temps, la capacité de l'usine sera augmentée pour pouvoir traiter en tout plus de 240 kt de déchets plastiques riches en polyester (capacité maximale de l'usine), pour une production finale de polyester recyclé de plus de 200kt. Cette deuxième phase est actuellement prévue pour 2030.

5. Date de la mise en service de l'usine

Le calendrier macro du projet reste inchangé, et la mise en service de la première phase de l'usine est toujours prévue courant 2027/2028, sous réserve de l'obtention par Eastman des autorisations environnementales et du permis de construire.